

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 038-213800683-20240701-DEL2024_047-DE



Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 juin 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Benoit ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents ayant donné pouvoir : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent CHOLAT)

Absents : Pierre-Alain MENNERON, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2024_047 : Association – Subvention exceptionnelle à la MJC

À la suite d'une réunion entre diverses associations du village il a été décidé, par ces dernières en accord avec la collectivité, de regrouper la fête de la musique et la fête du village en un seul événement organisé le 22 juin 2024.

Cette manifestation initialement prévue sur la place du Laca a finalement été relocalisée dans le gymnase des 4 vents en raison de conditions météorologique défavorables.

Considérant que l'organisation a été portée par l'association MJC/MPT Champagnier, le conseil municipal est appelé à voter une subvention exceptionnelle de 1950 euros en faveur de la MJC, en soutien à l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la subvention de 1950 euros attribuée à la MJC de Champagnier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le :
Publié le :